



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-04-13

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION APRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DSIL POUR LE CHANGEMENT DU MODE DE CHAUFFAGE DE LA CATHEDRALE

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La cathédrale Notre Dame et Saint Thyrses de Sisteron du XIIIème siècle est classé monument historique. En novembre 2024, le système de chauffage est tombé en panne. Une solution de réparation a pu être trouvée de manière temporaire. Ce système ne pouvant tenir dans le temps, il faut changer le mode de chauffage. Actuellement c'est une chaudière à fioul qui date des années 70, le projet est d'installer un système de chauffage serait à la fois plus performant et plus respectueux de l'environnement.

CONSIDERANT que le système de chauffage de la cathédrale est ancien et défectueux.

CONSIDERANT que la commune souhaite mettre en place un nouveau système de chauffage.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2025, une aide d'un montant de 134 400€ correspondant à 60% du montant des travaux d'aménagement de voirie dans le quartier des Plantiers.

ARTICLE 2 : le plan de financement exprimé en hors taxes est le suivant :

Commune	Etat DSIL	TOTAL
89 600€	134 400€	224 000€
40%	60%	100%

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 19 mai 2025

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 19/05/2025 à 11h12

REÇU EN PREFECTURE
le 19/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20250519-2025_04_13D